



Conseil économique et social

1^{er} juillet 2004

Français

Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Seconde session ordinaire de 2004

13-17 septembre 2004

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays

Amérique latine et Caraïbes

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 1995/8 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), par laquelle le secrétariat était prié de soumettre au Conseil un résumé des résultats des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays en faisant ressortir les résultats obtenus, les enseignements tirés et la nécessité d'éventuelles modifications de programmes de pays. Le Conseil voudra peut-être faire des observations sur ce rapport et formuler des directives à l'intention du secrétariat, le cas échéant. Les évaluations de programmes de pays décrites dans le présent rapport ont été effectuées en 2003. Deux grandes études y sont aussi présentées.

* E/ICEF/2004/12.



Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport les examens à mi-parcours pour le Guyana et le Pérou. D'autres examens à mi-parcours, réalisés en 2003 pour les pays du Cône sud ayant un cycle de trois ans (Argentine, Chili et Uruguay), parallèlement aux réunions de stratégie, ont conduit à formuler de nouveaux programmes de coopération. Ils ont été présentés au Conseil d'administration lors de sa session annuelle, en juin 2004, dans le projet de descriptif de programme de pays où sont également décrits la procédure et les résultats des examens à mi-parcours. En outre, l'examen à mi-parcours pour le Guatemala a été réalisé parallèlement à une réunion de stratégie à la fin de 2003, au cours de laquelle l'équipe de pays des Nations Unies a décidé d'abrégé le cycle initial de ce programme pour le synchroniser avec les programmes de tous les organismes concernés. Le descriptif de programme de pays pour le Guatemala sera présenté à la session de septembre 2004 du Conseil d'administration, avec les résultats de l'examen à mi-parcours qui ont conduit à formuler le programme proposé.

2. Les deux programmes du Guyana et du Pérou ont été conçus avant le plan stratégique à moyen terme actuel. Dans les deux pays, l'examen à mi-parcours a étudié comment le programme apportait une contribution effective aux priorités structurelles. L'examen a été réalisé dans le cadre d'une étroite coopération entre les organismes des Nations Unies et d'efforts renouvelés pour renforcer le processus du bilan commun de pays (BCP)/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les bureaux de l'UNICEF au Pérou et au Guyana se sont attachés davantage à réduire les inégalités et les disparités, et ont élargi l'influence de l'organisation sur les politiques publiques pour assurer la réalisation intégrale des droits des enfants.

3. On trouvera l'évaluation détaillée du programme de pays du Pérou, qui a été incorporée dans l'examen à mi-parcours pour le pays. Elle a été pour l'UNICEF une expérience pilote dont les résultats devaient servir pour les futurs examens à mi-parcours. On trouvera également un résumé de deux grandes études effectuées dans la région en 2003 : *Effective schools for children from low-income sectors in Chile* (Écoles performantes pour les enfants des secteurs à faible revenu au Chili) et *Situation analysis of children and adolescents in terms of diversity and equity in Brazil* (Analyse de la situation des enfants et des adolescents du point de vue de la diversité et de l'équité au Brésil). Elles ont été choisies pour la qualité et la fidélité du tableau qu'elles donnent des graves disparités caractérisant la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les femmes, les ruraux, les minorités ethniques et autres groupes à faible revenu progressent d'ordinaire bien plus lentement que ne l'indiqueraient les moyennes nationales vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Examens à mi-parcours

Guyana

4. **Introduction.** Le programme de coopération 2001-2005 entre l'UNICEF et le Gouvernement guyanais a été signé en février 2001 mais son exécution n'a commencé que plus tard dans l'année, à cause des élections nationales et des troubles politiques qui ont suivi. L'examen à mi-parcours s'est déroulé de mars à

décembre 2003. Des discussions ont été engagées avec 10 groupes d'enfants et d'adolescents (227 enfants et adolescents au total) et six groupes de femmes (126 femmes au total) dans trois régions. Plus de 80 personnes représentant 8 ministères nationaux, 4 conseils démocratiques régionaux, 7 organisations non gouvernementales représentant des jeunes et 13 autres partenaires de la société civile ont participé à l'ensemble du processus. Une analyse des résultats et des difficultés a été faite dans un cadre plus vaste : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, priorités du plan stratégique à moyen terme et évolution de la situation des enfants.

5. **La situation des enfants et des femmes.** L'examen à mi-parcours a mis en évidence trois problèmes majeurs qui affectent la situation des enfants et des femmes : la baisse de la croissance économique, la montée de la violence et celle, en flèche, du VIH/sida. Selon les estimations, le pourcentage de la population adulte séropositive ou touchée par le sida se situe entre 2,5 et 5,5 %. À la fin de 2001, quelque 4 000 enfants de moins de 15 ans – soit 2 % de ce groupe d'âge – avaient vu leur père et/ou leur mère mourir du sida et on pense que le nombre d'orphelins du sida va augmenter. Les problèmes neufs qui affectent l'arrière-pays sont notamment l'impact social et écologique causé par l'expansion de l'exploitation minière, l'exode des jeunes des communautés autochtones et la résurgence du paludisme. Les problèmes qui affectent particulièrement la vie des femmes sont l'aggravation de la violence conjugale, la persistance du handicap économique et la faible représentation dans les institutions publiques.

6. Les taux de mortalité maternelle, infantile et des moins de 5 ans sont en baisse mais demeurent élevés. Pour le groupe d'âge de 0 à 6 ans, les taux élevés de retard de croissance causé par la malnutrition restent inquiétants, surtout chez les enfants autochtones, cependant que l'émaciation est largement répandue chez les enfants indo-guyanais, dans les communautés rurales côtières. L'anémie est prédominante chez les enfants afro-guyanais. On connaît mal la situation des enfants de 7 à 12 ans, faute de système pour contrôler régulièrement leur santé et leur état nutritionnel. On s'inquiète beaucoup de la qualité de l'éducation, compromise par l'absentéisme des enseignants, les châtiments corporels et l'absence de mesures en faveur des enfants handicapés. Le travail des enfants est un problème grave, de même que les sévices sexuels et les grossesses et mariages forcés; mais une approche systématique de ces questions délicates et complexes reste à trouver.

7. **Progrès et résultats essentiels.** Les objectifs du programme de plaidoyer et de politique sociale n'ont été que partiellement atteints. Il se proposait de faire participer la société civile à la réalisation des droits des enfants et des femmes, au renforcement des systèmes d'appui judiciaires et sociaux et à la collecte et à l'analyse des données. Or, la création des systèmes de protection des enfants a été bloquée, en attendant l'adoption de trois projets de loi. Le Bureau des statistiques, chargé d'élaborer les systèmes de statistiques sociales, a dû en fait se concentrer sur le recensement national et a été affaibli par le départ de personnel qualifié. Le projet de participation visant à faire progresser la réalisation des droits des enfants et des femmes a un peu progressé mais les Commissions nationales chargées des droits des femmes et des enfants n'ont guère eu d'influence politique, vu la faiblesse de leurs activités de plaidoyer et de surveillance.

8. Le programme d'éducation et de préparation à la vie active a partiellement atteint son objectif qui était d'améliorer la qualité et la portée des programmes d'éducation à l'intention de la petite enfance, d'élargir la portée des programmes d'éducation aux responsabilités parentales et de mieux former les enseignants aux méthodes d'une école accueillante aux enfants. La formation de puéricultrices des garderies municipales et des crèches et écoles maternelles dans les bureaux extérieurs s'est faite sentir sur leurs compétences, leur comportement et leurs attitudes. Quelques approches novatrices ont été introduites dans l'éducation aux responsabilités parentales mais la plupart des programmes de formation sont restés très théoriques et n'ont pas réussi à s'axer sur les besoins de l'enfant pendant tout le cycle de la vie. Le nombre d'enfants acceptés dans les garderies municipales est resté très bas (1 à 4 %) et la qualité des services préscolaires privés était généralement faible, faute de normes, de programmes ou de systèmes de suivi et d'évaluation approuvés. Le Ministère de l'éducation a inclus dans son plan stratégique pour 2003-2007 les méthodes pédagogiques propres à rendre l'école accueillante aux enfants et des établissements de ce type ont déjà été ouverts dans deux régions. Ce projet devrait être réalisé par étapes grâce à l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

9. Deux objectifs ont été partiellement atteints : d'une part, la conception et la mise en place d'un programme et d'un cadre politique nationaux d'éducation en matière de santé et de vie familiale et, d'autre part, le passage sans heurts de l'école au monde du travail. Le Ministère de l'éducation a nommé un coordonnateur spécial chargé de cette éducation qui a aidé à élaborer un programme et un document d'orientation. Le programme n'a pas été appliqué dans les écoles mais il a fait mieux comprendre aux fonctionnaires du Ministère et aux enseignants l'importance de l'éducation en matière de santé et de vie familiale. Le passage sans heurts de l'enseignement secondaire au monde du travail a été aidé par l'organisation de foires à l'emploi à l'intention des élèves et de programmes d'orientation professionnelle en enseignement alterné pour les jeunes non scolarisés. Mais le programme d'éducation et de préparation à la vie active a vu l'exécution de toutes ses activités entravée par la perte d'un personnel essentiel au Ministère de l'éducation et par la rigidité des structures administratives nationales qui gênent la coopération au sein des ministères ou entre eux.

10. Les objectifs du programme des systèmes locaux de protection intégrée des enfants, visant à réduire les disparités sociales et à aider les groupes défavorisés, ont été partiellement atteints dans quatre régions. Les progrès majeurs sont notamment la transposition à une plus grande échelle du modèle de l'École nouvelle grâce à l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, une meilleure sensibilisation à l'eau et à l'assainissement du milieu ainsi que la construction d'installations sanitaires collectives plus hygiéniques dans plusieurs régions. Grâce au programme Faire reculer le paludisme, l'incidence du paludisme a diminué de plus de 80 % dans une région. Des comités régionaux sur les droits de l'enfant ont été créés dans deux régions. Les principaux problèmes ont été l'insuffisance des ressources, l'absence de personnel d'encadrement qualifié dans certaines collectivités et les coûts élevés du travail dans les régions isolées. C'est pourquoi on a décidé, en 2002, de renforcer les efforts dans deux régions et le coût des opérations était moins élevé, avant d'étendre le programme aux régions plus reculées.

11. Les efforts visant à développer les conditions de sécurité des enfants et des femmes n'ont réussi que partiellement à réduire le nombre de problèmes critiques tels que la maltraitance des enfants, le VIH/sida et la violence. Les programmes d'enrichissement des aliments et de renforcement des capacités organisés par la Linden Care Foundation – première organisation non gouvernementale (ONG) à offrir de tels services dans le pays – ont amélioré la vie de plus 100 enfants séropositifs ou touchés par le VIH/sida. Dans une région, on a ouvert 11 bureaux dispensant des conseils et une aide juridique aux familles et aux enfants à risque.

12. Dans le Plan-directeur des opérations de 2001-2005, on avait peu insisté sur les questions de santé et le VIH/sida, ce qui a limité les interventions de programmes structurées. Mais des interventions concernant des problèmes de santé spécifiques ont été prévues dans les plans d'action annuels et ont obtenu d'importants résultats dans deux domaines. Le premier était la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, et des services ont été fournis aux femmes séropositives entre novembre 2001 et avril 2002. Le deuxième était la mise en place d'un plan de financement durable pour l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et pour l'enrichissement, à l'échelle nationale, du sel par l'iode et par la diéthylcarbazine, afin d'éliminer les carences en iode et la transmission de la filariose lymphatique. Mais l'exécution a été très gênée par le cloisonnement des activités dans et entre les ministères et entre les ministères et par l'absence de données de base fiables.

13. Les activités concernant les jeunes et le VIH/sida ont été financées par des fonds spécifiques et ont contribué à la création, dans cinq régions, de services de conseil et de dépistage tout en renforçant les capacités des ONG et leur coopération avec les ministères. Les adolescents ont appris à mieux connaître le VIH/sida et y ont été sensibilisés : le taux de participation des jeunes à la conception et à la mise en œuvre du programme a été élevé. Les deux principaux obstacles ont été l'absence de participation de l'État aux programmes de prévention et l'incapacité de plusieurs ONG pour mener à bien leurs projets.

14. **Ressources utilisées.** Selon le plan directeur d'opérations, un montant total de 1 965 000 dollars était prévu dans les ressources ordinaires pour 2001-2003. En décembre 2003, environ 87 % des ressources ordinaires disponibles avaient été dépensées. Un financement supplémentaire de 790 000 dollars a été assuré par des ressources affectées, dont 63 % avaient été dépensées en décembre 2003.

15. Au cours de cette même période, 158 % (924 458 dollars) du plafond des autres ressources de 2002-2003, situé à 604 700 dollars, ont été mobilisés, dont 71 % avaient été dépensées en décembre 2003. Principaux donateurs : le Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, les United States Centers for Disease Control and Prevention, et les Pays-Bas.

16. **Obstacles et possibilités concernant les progrès.** L'exécution du programme a été gravement limitée par l'absence d'un cadre axé sur les résultats avec des indicateurs clairs, et par le manque de données fiables pour suivre la situation des femmes et des enfants.

17. Le manque de ressources et de capacités techniques a gêné les progrès au niveau tant gouvernemental que non gouvernemental. Les lenteurs et les incertitudes liées à la mise en place d'un dialogue politique et le peu de coopération entre les

différents organismes s'occupant des enfants – ministères, ONG et organisations communautaires – ont créé la carence et ont rendu très difficiles les échanges constructifs sur les questions concernant les enfants.

18. D'importantes possibilités de collaboration intersectorielle ont été créées grâce aux activités concernant les jeunes et le VIH/sida et au Programme d'éducation en matière de santé et de vie familiale. Des possibilités ont été créées (sans être pleinement utilisées) pour répondre aux besoins des systèmes de collecte de données et de suivi indiqués par le Ministère de la santé et les Comités régionaux des droits de l'enfant. On a commencé à travailler avec le Ministère du travail, des services sociaux et de la sécurité sociale pour aider aux activités de suivi et d'information concernant les cas de maltraitance des enfants et de violence familiale.

19. **Modifications.** L'analyse des résultats a montré que les objectifs du programme sont dans l'ensemble en harmonie avec les priorités du plan stratégique à moyen terme. Celle, plus détaillée, de la production et des activités a révélé toutefois qu'il fallait un peu modifier les perspectives et l'orientation.

20. En particulier, il faut mettre davantage l'accent sur la prévention du VIH/sida et sur les soins et l'appui dont ont besoin les gens touchés par lui, en s'occupant tout particulièrement des orphelins et des enfants vulnérables, de la transmission de la mère à l'enfant et des modifications des conduites. On pourrait mieux faire respecter les droits des femmes et des enfants en renforçant la participation effective des enfants aux activités en cours, telles que les écoles accueillantes aux enfants. Il faudrait recentrer les composantes pertinentes de programme et déplacer l'accent de l'éducation du jeune enfant vers l'orientation de politiques et le renforcement des services de développement intégré du jeune enfant. Pour réduire les disparités, il faudrait renforcer ces services en priorité dans les communautés mal desservies. En insistant davantage l'accent sur les questions concernant les femmes dans toutes les activités en cours, on pourrait arriver à mieux les faire comprendre et à sensibiliser l'opinion aux problèmes du sexisme. Il faudrait élargir l'orientation des politiques pour y inclure des éléments tels que le suivi de la santé publique et la nutrition. Pour le reste du cycle, le programme devrait aussi chercher à mieux intégrer tous les aspects d'une éducation de qualité et d'une vie saine.

21. On a reconnu dans l'examen à mi-parcours qu'il fallait adopter une stratégie de gestion plus nettement axée sur les droits de l'enfant et sur les résultats, pour mettre l'accent sur l'enfant complet et en suivre l'évolution pendant tout son cycle de vie. En conséquence, on s'attachera à réaliser cinq résultats stratégiques dans le cadre de la structure actuelle du programme : a) les droits des enfants et des femmes seront inscrits dans le programme national de développement et y seront suivis conformément aux engagements internationaux et régionaux; b) tous les moins de 6 ans démarreront dans la vie dans les meilleures conditions, tous leurs besoins fondamentaux étant satisfaits; c) tous les enfants de 7 à 18 ans mèneront une vie saine, s'instruiront et s'épanouiront dans des environnements accueillants et favorables à leur participation; d) tous les moins de 18 ans seront protégés contre la maltraitance, l'abandon, la discrimination et la violence; et e) les enfants, les adolescents, les jeunes (âgés de moins de 25 ans) et les femmes seront protégés contre l'infection par le VIH, les séropositifs et ceux qui sont touchés par le VIH/sida recevant les soins et l'appui voulus.

22. On a proposé, dans l'examen à mi-parcours, d'élargir la collaboration au niveau de la planification et de la mise en œuvre des projets de façon à inclure les

personnels de tous les ministères, des ONG, des organisations communautaires et religieuses et d'autres partenaires non traditionnels. Or, les expériences de collaboration intersectorielle au Guyana n'ont pas toujours été positives et l'UNICEF devra donc jouer un rôle plus dynamique de catalyseur.

23. La création d'une commission parlementaire pour les enfants et d'un secrétariat du Ministère du travail, des services sociaux et de la sécurité sociale devrait augmenter l'efficacité des activités de plaidoyer et de suivi concernant les droits de l'enfant. Les Conseils démocratiques régionaux et les Comités régionaux des droits de l'enfant peuvent aussi jouer un rôle plus important.

24. L'examen à mi-parcours a bien montré qu'il fallait d'urgence développer entre les donateurs un esprit de dialogue et une plus grande collaboration, en vue d'assurer les meilleurs services possibles à l'ensemble le plus largement représentatif de la population guyanaise, dont les femmes et les enfants des zones les plus reculées. Dès 2004, le processus du BCP/PNUAD offrira une occasion à saisir pour améliorer la coopération entre les organismes des Nations Unies (notamment l'UNICEF et l'Organisation panaméricaine de la santé).

Pérou

25. **Introduction.** Au début de 2003, le programme de pays a fait l'objet d'une évaluation qui a apporté une précieuse contribution technique à l'examen à mi-parcours. Elle a permis une consultation globale avec les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, les donateurs, les représentants du secteur privé, les adolescents et avec d'autres organismes des Nations Unies.

26. Le processus d'examen à mi-parcours comprenait aussi les éléments ci-après : a) l'adoption d'une déclaration de haut niveau pendant la cérémonie de clôture de l'examen, garantissant que le nouveau Gouvernement approuvait le programme de pays signé par son prédécesseur discrédité; b) une mise à jour de l'analyse de la situation, des priorités du plan stratégique à moyen terme et des objectifs du Millénaire pour le développement, qui constituent l'ossature; c) la préparation de deux rapports sur lesdits objectifs (l'UNICEF était l'organisme chef de file dans les domaines de l'éducation primaire universelle et de la réduction du taux de mortalité juvénile); d) un atelier pour l'examen à mi-parcours de la gestion; et e) des évaluations et études spécifiques ainsi que des réunions techniques sur des thèmes particuliers avec des interlocuteurs gouvernementaux, afin d'examiner l'état d'avancement de chaque projet.

27. **Situation des enfants et des femmes.** Il ressort nettement de l'analyse actualisée de la situation que la consolidation de la démocratie au Pérou ne se fait pas sans heurt. L'agitation sociale, l'instabilité politique et la faiblesse institutionnelle, répandues dans tous les secteurs, sont aggravées par de fréquents changements de personnel, à tous les niveaux du Gouvernement.

28. Faute de données fiables pour les décennies précédentes, il est difficile de mesurer les progrès accomplis vis-à-vis de la plupart des indicateurs sociaux. En outre, les données nationales disponibles cachent de vastes disparités dans la réalisation des droits de l'enfant et de la femme. Faute de recensement récent, on ne connaît pas la répartition actuelle de la population, ce qui gêne le suivi de ces disparités et la planification des actions visant à les traiter.

29. Dans les régions des hauts plateaux et de l'Amazonie, sept Péruviens sur 10 vivraient dans la pauvreté. Près de la moitié des décès d'enfants de moins de 1 an se produisent pendant le mois suivant la naissance et sont essentiellement dus à des causes évitables liées à la santé et à l'état nutritionnel de la mère, ou à des complications de la grossesse. Pour les enfants de moins de 1 an, la couverture vaccinale s'est maintenue à 94 % en 2003, mais on ne dispose que d'informations incomplètes pour les zones isolées des Andes et de l'Amazonie.

30. Le taux national d'achèvement de l'éducation de base est de 60 %. Ce chiffre peut cependant être inférieur à 30 % dans les zones rurales, où chaque année, une fille sur trois abandonne l'école ou échoue à l'examen final. Le travail des enfants est généralisé et le secteur de l'éducation souffre toujours de l'insuffisance des budgets.

31. Les prévisions concernant le VIH/sida sont alarmantes et la population est très mal informée sur ce problème. Afin d'offrir un traitement aux personnes touchées, le Gouvernement, avec l'aide du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, affecte 15,5 millions de dollars à ce secteur pour la période 2004-2005.

32. En 2003, la présentation du rapport final de la Commission Vérité et réconciliation a été un fait marquant. Ce rapport renseigne sur 2 952 cas de violations criminelles des droits de l'enfant par les rebelles opposés au Gouvernement et par les forces armées gouvernementales. À la suite de sa parution, le Gouvernement a approuvé le Plan de paix et de développement pour 2003-2006, doté d'un budget de près de 600 millions de dollars et destiné aux régions touchées par le conflit.

33. **Progrès accomplis et principaux résultats obtenus.** L'examen à mi-parcours a permis d'observer que l'approche fondée sur les droits, ainsi que les objectifs généraux et les stratégies du programme de coopération en cours restent valables et concordent avec les orientations sociales du Gouvernement. Il existe une forte convergence entre les grandes priorités du programme de pays et les objectifs du Millénaire pour le développement et le plan stratégique à moyen terme. Le programme est axé sur l'universalisation des droits de l'homme et l'intégration des marginaux.

34. Bien que les objectifs largement définis du programme de pays aient compliqué l'évaluation des progrès accomplis pendant la première moitié du cycle, l'examen à mi-parcours n'a mis au jour aucune insuffisance majeure dans la réalisation des résultats prévus. On a toutefois dénombré de multiples retards, en particulier dans le domaine de l'éducation, où les progrès ont été freinés par les grèves à répétition des enseignants et par la déclaration du Gouvernement selon laquelle ce secteur était en « état d'urgence ».

35. Le programme d'initiatives locales en faveur de l'intégration sociale était destiné à contribuer au développement participatif d'interventions stratégiques privilégiant l'égal accès à des services sociaux de qualité et adaptés à la culture locale, ainsi que l'exercice des droits de citoyenneté et de participation des adolescents. Le programme de promotion et de surveillance des droits vise à renforcer tant l'accès à l'information et à la connaissance que la mobilisation et la participation, afin d'établir des politiques publiques d'insertion pour réaliser les droits de l'enfant et de la femme. L'examen à mi-parcours a révélé que ce

programme était moins élaboré que le premier et, en 2004 et 2005, on s'appliquera à y remédier. Des progrès ont cependant été accomplis dans les domaines visés par le programme et la lutte contre l'exclusion sociale fait désormais partie des priorités des décideurs du pays.

36. Dans le cadre du programme de pays, on a collaboré étroitement avec les partenaires dans les régions géographiques à disparités extrêmes. L'objectif était de cerner les mécanismes d'exclusion et d'élaborer des politiques plus vastes d'intégration en faveur des droits de tous les enfants. Certaines des initiatives établies à l'origine dans le cadre du programme pour la région andine PROANDES sont en cours d'adaptation à la région de l'Amazonie. Les décideurs s'attachent de plus en plus à défendre les droits sociaux, en encourageant le respect des différentes cultures et en luttant contre l'exclusion dans cette partie du pays.

37. Bien que l'UNICEF œuvre auprès des peuples autochtones de l'Amazonie dans des domaines précis, comme la santé, les actions concertées visant à établir des politiques interculturelles d'intégration dans cette région n'ont commencé qu'en 2001. L'expérience acquise dans les hauts plateaux andins en matière de promotion du dialogue interculturel et de lutte contre l'exclusion s'est révélée très utile, mais elle n'est pas totalement transposable à l'Amazonie, où les politiques nécessaires varient considérablement du fait des problèmes différents auxquels font face les peuples autochtones. L'examen à mi-parcours a montré que les travaux de l'UNICEF dans cette région sont bénéfiques aux enfants et aux femmes et sont fort appréciés par la population locale et le Gouvernement. Des liens solides ont aussi été établis avec les peuples autochtones en Équateur, pays voisin, grâce à la coordination avec le bureau de l'UNICEF sur place.

38. Pour l'éducation, le programme encourage la prompt inscription des enfants à l'école ainsi que l'amélioration de l'accès et de la persévérance scolaire dans le primaire, surtout dans les régions les plus isolées. L'amélioration de l'éducation dans les zones touchées par la violence a permis de mieux sensibiliser le grand public aux droits de l'homme, ainsi que d'adapter les programmes au contexte culturel et la gestion des écoles aux besoins locaux.

39. Le programme a contribué à améliorer certains indicateurs relatifs à la petite enfance, comme la réduction des taux d'insuffisance pondérale à la naissance dans les communautés défavorisées. Ainsi, dans ses zones de l'Apurimac, les cas d'insuffisance pondérale à la naissance sont tombés de 8,9 % à 4 % entre 2002 et 2003; parallèlement, à Cuzco, ils sont tombés de 4,3 % à 2,7 %. L'UNICEF a aussi sensibilisé l'ensemble du pays à la nécessité d'améliorer d'urgence les pratiques de développement du jeune enfant et les garderies, notamment dans les zones les plus défavorisées des Andes et de l'Amazonie.

40. Santé : le concept d'établissements de soins tenant compte des croyances culturelles des différentes ethnies a été lancé avec succès et adopté par d'autres organisations, comme la Banque interaméricaine de développement. L'UNICEF a travaillé avec des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires pour créer et équiper des centres où les femmes enceintes vivant loin d'établissements de soins peuvent recevoir des soins prénatals et accoucher. En outre, l'UNICEF a dirigé la campagne en faveur de l'iodation universelle du sel.

41. Vaccination : une évaluation approfondie de la chaîne du froid au Pérou a été effectuée, et des mesures ont été prises après que l'UNICEF a découvert que des

vaccins avaient gelé dans les hauts plateaux andins. Un appui a été apporté au lancement d'une campagne de vaccination urgente pour empêcher l'extinction de deux ethnies de la région de l'Amazonie.

42. Pour ce qui est du VIH/sida, des jeunes ont reçu un soutien pour élaborer des programmes télévisés et des émissions de radio, notamment sur la prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida.

43. Protection de l'enfant : les administrations locales ont fait de l'enregistrement des naissances une priorité dans les régions les plus isolées de l'Amazonie. Le grand public a été sensibilisé à la nécessité urgente de prendre en compte la situation des enfants et des adolescents dans les zones de culture du cocaïer. Les centres pour la défense des droits de l'enfant se sont multipliés dans tout le pays et leur rôle a été renforcé afin qu'ils puissent empêcher la violation de ces droits et y sensibiliser la population.

44. Une étude menée dans le cadre de l'évaluation du programme de pays a révélé que l'UNICEF jouit d'une image positive dans les entreprises et les professions libérales et que la période est propice à la mise en place d'alliances stratégiques avec le secteur des affaires. De plus, d'après cette étude, l'UNICEF doit se faire mieux entendre en cas de violations des droits de l'enfant et recommander des solutions, tout en s'attachant à faire mieux connaître ses travaux et ses résultats.

45. Le Pérou est régulièrement frappé par des catastrophes naturelles. D'après le document qui prévoit qu'en cas de situation d'urgence, les enfants doivent passer en premier, la population doit notamment être à même de réagir immédiatement en cas de séisme, d'inondations récurrentes ou de vague de froid extrême.

46. **Ressources utilisées.** D'après le plan directeur d'opérations, les ressources ordinaires prévues pour 2001-2003 s'élevaient à 2 648 000 dollars. Environ 98 % des ressources ordinaires disponibles (2 613 000 dollars) avaient été dépensées en décembre 2003.

47. Pour 2001-2003, le plafond approuvé par le Conseil d'administration était de 15 923 000 dollars dont, pendant cette période, un total de 10 187 000 dollars d'autres ressources ont été mobilisés (soit 64 %), dont 85 % avaient été dépensés en décembre 2003. Parmi les principaux donateurs figuraient l'Agency for International Development des États-Unis, le Comité national espagnol pour l'UNICEF, le Gouvernement finlandais et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

48. **Progrès : difficultés et solutions.** Lors de son voyage au Pérou en novembre 2003, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a prononcé au Machu Picchu la toute première déclaration concernant les enfants autochtones. En collaboration avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le bureau de l'UNICEF au Pérou a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de ce document historique.

49. En mai 2002, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, le Président du Pérou a présenté le plan d'action national de son pays en faveur des enfants (Plan Nacional de Acción por la Infancia y la Adolescencia 2002-2010). Le Congrès a adopté une loi qui oblige le Premier Ministre à présenter chaque année un rapport d'activité, et une commission multisectorielle a été créée pour coordonner la mise en œuvre et le suivi de ce plan.

50. Étape importante dans la promotion des droits des enfants et des adolescents au Pérou, une alliance en faveur des enfants (una alianza en favor de los niños) a été créée à l'issue du dialogue organisé entre les secteurs public et privé sur les enfants (mai 2003). Dans sa foulée, des accords ont été signés avec d'importantes associations professionnelles pour mener des activités visant à protéger les droits de l'enfant.

51. Des liens solides existent entre le bureau de l'UNICEF au Pérou et la Conférence nationale des évêques. En 2003, ces deux organismes ont conclu un accord par lequel ils se sont engagés à poursuivre leur collaboration pour défendre les droits de l'enfant, notamment en ouvrant des centres confessionnels de suivi des droits.

52. En termes de contraintes, l'examen à mi-parcours a révélé qu'il faut renforcer les activités de suivi et d'évaluation menées avec des partenaires. La mobilisation de ressources est un problème permanent, car très peu de fonds peuvent être alloués aux indispensables activités de plaidoyer. Veiller à ce que le programme soit bien mis en œuvre dans l'ensemble des secteurs est aussi un grand problème.

53. L'agitation sociale, la criminalité et la violence politique, très inquiétantes, ont eu des répercussions directes sur les travaux des organismes des Nations Unies. Certaines des zones où l'UNICEF opère sont le théâtre de violences à l'encontre du Gouvernement et d'un trafic de stupéfiants, ce qui a compliqué la logistique et obligé à augmenter les ressources consacrées à la sécurité.

54. Pour la première fois, un programme appuyé par l'UNICEF est mis en œuvre dans des régions de l'Amazonie marquées par une exclusion sociale extrême, comme Condorcanqui et San Lorenzo. Ses frais de fonctionnement sont très élevés en raison de la précarité de la logistique, de l'insuffisance des infrastructures et des problèmes de sécurité.

55. Pour établir une vaste alliance en faveur des enfants, le programme de pays collabore aux échelons local, régional et national avec une large gamme de partenaires, notamment le Gouvernement et les administrations locales, les collectivités, le secteur privé, l'Église, les adolescents et les organisations autochtones. La multiplicité, la dispersion et l'insuffisance de la capacité institutionnelle de certains interlocuteurs ont compliqué le déroulement des opérations et le suivi.

56. **Aménagements effectués.** À l'issue de l'examen à mi-parcours, on n'a pas recommandé de modifier la structure du programme. Les changements à apporter à la structure interne du bureau de l'UNICEF, qui doivent être présentés lors de l'examen du budget-programme régional, visent à permettre une collaboration plus étroite avec le Congrès (pour les questions de politique générale), le Ministère des finances (pour les crédits budgétaires) et le Ministère de la femme et du développement social (pour le suivi du plan d'action national en faveur des enfants).

57. Les recommandations concernant le contenu du programme étaient les suivantes :

a) Dans le contexte de la décentralisation, exercer une influence positive sur les politiques nationales, régionales et locales qui ont un effet sur les droits des enfants et des adolescents;

- b) Favoriser un large débat démocratique pour garantir que les politiques et programmes du Gouvernement visant à défendre les droits des enfants et des adolescents recevront un financement suffisant;
- c) Faciliter et appuyer de nouveaux travaux destinés à mobiliser le secteur privé et les organismes de financement internationaux et à en faire des alliés stratégiques pour les droits des enfants et des adolescents;
- d) Renforcer le suivi et l'évaluation de toutes les interventions du programme, afin de déterminer comment les pérenniser et de définir une stratégie de retrait;
- e) Élaborer une stratégie plus efficace pour diffuser les informations et les messages clefs avec l'aide des médias, des partenaires et des alliés, et notamment mieux faire connaître les effets des travaux de l'UNICEF.

Études et évaluations de base

L'évaluation du programme de pays du Pérou

58. **Motifs et objet de l'évaluation.** En avril 2003, le bureau de pays du Pérou a demandé que l'examen à mi-parcours prévu pour octobre s'accompagne d'une évaluation du programme de pays sous la supervision du Bureau de l'évaluation du siège à New York et avec la participation du Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes. L'évaluation du programme du Pérou était la première expérience menée dans le cadre du projet d'élaboration de méthodes et de critères d'évaluation des programmes de pays financé par le Département du développement international et exécuté par le Bureau de l'évaluation. L'évaluation visait à jeter les bases du processus d'examen à mi-parcours et à fournir des conclusions, recommandations et enseignements qui serviraient à formuler une stratégie et à planifier le prochain programme de pays. Elle avait principalement pour objet, outre d'appuyer l'examen à mi-parcours, de vérifier le positionnement de l'UNICEF dans le contexte national par rapport à l'évolution de la situation des enfants et des femmes et des politiques, stratégies et activités en cours des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

59. **Bref aperçu de l'étude et de la méthodologie.** L'évaluation portait sur le programme de pays précédent (1996-2000) et s'appesantissait sur la première moitié du programme de pays actuel (2001-2005). Elle a eu lieu à l'échelle nationale et dans deux provinces : Cuzco et Cajamarca. Dans certains districts de ces provinces et dans certaines collectivités de ces districts, des études plus approfondies ont été effectuées pour déterminer les résultats des activités appuyées par l'UNICEF. Les résultats, conclusions et recommandations ont été confirmés auprès des partenaires lors d'une série de réunions et d'ateliers.

60. **Aperçu des participants au processus.** Une équipe indépendante de consultants internationaux et nationaux a effectué l'évaluation en procédant à de vastes consultations avec le Gouvernement et les partenaires des Nations Unies, les donateurs, les ONG, les membres de la société civile et l'équipe de gestion du programme de pays du bureau de pays de l'UNICEF. L'évaluation a été dirigée par un groupe de référence mixte composé de représentants du Gouvernement péruvien, d'ONG, d'experts et de l'UNICEF. La sélection s'est faite en fonction de la participation à l'élaboration de programmes de pays antérieurs ou actuels. Des

groupes de référence au niveau provincial ont également participé à ce processus. Cette approche participative a permis une meilleure maîtrise nationale du programme de coopération Pérou-UNICEF.

61. **Conclusions, enseignements et recommandations.** Les conclusions et recommandations ont été intégrées au processus d'examen à mi-parcours indiqué ci-dessus. L'évaluation a noté le passage de l'ancien programme de pays, orienté largement vers une approche sectorielle et de prestation de services, au programme actuel qui privilégie le renforcement des capacités et la démarginalisation des pauvres, notamment des femmes, dans les régions isolées du pays. La principale difficulté réside dans le maintien de ces initiatives novatrices au niveau local et dans la transposition et l'élargissement de leur champ d'application.

62. L'évaluation expérimentale s'est révélée une expérience enrichissante pour l'ensemble du projet d'élaboration de méthodes et de critères. Par contre, elle n'a pas su définir clairement son rôle et celui de l'examen à mi-parcours ni leurs liens réciproques. Il était donc difficile de traduire ses conclusions et recommandations générales en éléments de gestion et de programme pour l'examen à mi-parcours. Il faudrait aborder ce problème en élaborant la stratégie du prochain programme de pays.

63. Dans la mesure où, à l'avenir, l'évaluation sera liée à l'examen à mi-parcours, l'UNICEF doit bien définir le mandat des opérations d'évaluation en songeant à l'examen à mi-parcours. De manière plus générale, l'UNICEF devra déterminer le moyen le plus efficace et le moins onéreux pour suivre et analyser les résultats du programme de pays en évaluant sa contribution au renforcement des capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'enfant.

Étude sur la création d'écoles de qualité pour les enfants issus de couches à faible revenu au Chili

64. **Motifs et objet de l'étude.** Au Chili, les possibilités de travail et de participation à la vie active sont limitées pour ceux qui n'ont pas fait au moins des études secondaires. Or les chiffres montrent qu'actuellement environ 32 % des élèves ne les terminent pas. Ce pourcentage double presque en milieu rural où 6 élèves sur 10 abandonnent leurs études secondaires. La situation est encore plus grave dans les zones les plus déshéritées où la mauvaise qualité des écoles est l'un des facteurs qui perpétuent la pauvreté et compromettent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

65. L'étude, effectuée en 2002-2003, analysait les caractéristiques des écoles et des systèmes scolaires notamment la manière dont ces écoles parviennent à offrir aux élèves issus de familles pauvres et vulnérables des conditions adéquates leur permettant d'obtenir de bons résultats scolaires. Il est particulièrement important que les décideurs puissent, en formulant des politiques en faveur de groupes vulnérables, s'assurer de l'efficacité, de la rigueur et de l'équité de ces écoles.

66. **Bref aperçu de l'étude et de la méthodologie.** En liant à divers degrés de pauvreté les bons résultats scolaires enregistrés jusqu'en quatrième et huitième années en 1996, 1997, 1999 et 2000, on a pu sélectionner 14 « écoles de qualité » grâce aux données fournies en 2000 par le système d'évaluation de l'enseignement du Ministère de l'éducation. Une étude qualitative a été menée dans chaque établissement sur la base du questionnaire ci-après :

- a) Quels aspects des travaux d'enseignement déterminent l'efficacité de ces écoles?
- b) Quels facteurs expliquent leurs résultats?
- c) Comment ces écoles peuvent-elles surmonter les sujétions contraignantes imposées par l'exclusion et la privation?

67. Des informations ont été recueillies par voie de questionnaires, d'entretiens collectifs avec des élèves, des enseignants et des parents, d'observation directe des cours et d'analyse de dossiers scolaires et autres. Avec ces résultats, une première analyse a été effectuée dans les écoles pour déterminer les divers facteurs qui contribuent à cette grande efficacité, suivie d'une analyse transversale pour obtenir des conclusions plus générales en fonction des résultats de chaque établissement et de la documentation disponible.

68. **Aperçu des participants au processus.** L'UNICEF et le Ministère de l'éducation ont confié l'étude à un cabinet d'ingénieur-conseil. Un groupe de 17 spécialistes de l'enseignement y ont également pris part, en révisant et en traitant les données de terrain. Le secteur privé local a financé l'étude (38 000 dollars).

69. **Droits de l'enfant et de la femme : examen d'importantes questions.** Tenir le pari de fournir un enseignement de qualité aux élèves les plus démunis et les plus vulnérables revient non seulement à améliorer les possibilités éducatives mais aussi à éliminer systématiquement toute entrave à un tel enseignement. L'étude est un pas important dans la promotion du droit de l'enfant à un enseignement de qualité et une contribution majeure à la concertation sur l'enseignement secondaire au Chili. Elle est aussi un précieux apport au débat régional et fournit les principes et le cadre nécessaires à la création d'écoles dignes de ce nom pour les populations les plus déshéritées dans le cadre du plan stratégique à moyen terme et des objectifs du Millénaire pour le développement.

70. **Conclusions, enseignements et recommandations.** Les meilleures écoles ont établi des objectifs nets qu'elles ont traduits en échéances et en plans d'action qui sont mis en œuvre et évalués. L'administration s'occupe des aspects pédagogiques tandis que le directeur et les enseignants s'emploient à améliorer le niveau scolaire de tous les élèves, y compris à besoins spéciaux. Outre qu'elles se distinguent par une forte identité, ces écoles obéissent à des règles claires, bien définies et universelles qui en appellent au professionnalisme du personnel et inculquent des valeurs comme l'autodiscipline et le culte du travail.

71. Les enseignants suivent une formation continue selon les besoins éducatifs de leurs élèves. Des salles de réflexion collective et de travail en équipe sont aménagées, les enseignants sont constamment encadrés et leur travail est régulièrement évalué. Ils maîtrisent bien les connaissances qu'ils transmettent et les méthodes qu'ils utilisent. Les cours sont structurés et bien planifiés. Leur contenu se rapporte à la vie quotidienne des élèves. Les enseignants attendent beaucoup de leurs élèves et l'évaluation fait régulièrement partie du cours.

72. **Exploitation de l'étude.** Lancée en coopération avec le Ministre de l'éducation, l'étude est partagée avec les responsables de la formulation de la politique d'enseignement aux niveaux national et local ainsi qu'avec tous les instituts de formation pédagogique. Le texte des directives ainsi que les éléments d'information destinés aux enseignants et aux familles sont actuellement mis au

point pour servir à la formation que le Ministère de l'éducation doit fournir à tous les intéressés. Un séminaire international se tiendra en octobre 2004 sur le thème de l'éducation et de l'équité, ce qui va rehausser certains aspects de l'étude.

Diversité et équité au Brésil : la situation des enfants

73. **Motifs et objet de l'étude.** Le Brésil est l'un des pays du monde où les disparités sociales sont les plus marquées. Nul autre pays des Amériques n'a un coefficient de Gini plus élevé. L'écart de revenus entre les 20 % des ménages les plus riches et les plus pauvres est relativement stable depuis 30 ans, les revenus des 20 % les plus riches étant 30 fois ceux des 20 % les plus pauvres.

74. Cette iniquité se retrouve dans les secteurs sociaux où elle lèse surtout les enfants. Pour lutter contre cette discrimination et cette violation des droits de l'enfant, l'UNICEF a effectué et diffusé une analyse spéciale de la diversité et de l'équité comme mesure de sensibilisation et de promotion de l'équité et de la non-discrimination.

75. **Bref aperçu de l'étude et de la méthodologie.** En coopération avec l'Institut brésilien de géographie et de statistique (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística), le bureau de l'UNICEF au Brésil a créé une riche base de données tirées du recensement de 2001 en utilisant le cadre du cycle de vie et une série d'indicateurs sur l'équité et la diversité. Elle a utilisé des informations fournies par les cinq grandes régions, 27 États et 5 507 municipalités du Brésil et ventilées par sexe, revenu, race/ethnie, handicaps, niveau d'instruction et milieu (urbain/rural). Le coefficient d'équité (rapport entre les groupes les plus démunis et les plus nantis) est ensuite calculé pour chaque indicateur et pour chaque ventilation.

76. **Aperçu des participants au processus.** La présente analyse a été effectuée grâce à un vaste processus de consultation et de participation. Le bureau de l'UNICEF au Brésil en a établi un avant-projet accompagné d'observations et de contributions recueillies auprès du siège de l'UNICEF, du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Centre de recherche Innocenti à Florence. L'avant-projet a été présenté et examiné au premier séminaire sur l'avenir des enfants tenu à Brasília en juin 2003 avec la participation de gouverneurs d'État, de sénateurs fédéraux, de ministres et de secrétaires d'État, de maires et de représentants des mouvements des personnes de souche africaine et des peuples autochtones, de personnes handicapées et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales venues de toutes les régions du Brésil. La richesse des contributions à cette rencontre a été pleinement reflétée dans le rapport final.

77. **Droits de l'enfant et de la femme : examen d'importantes questions.** L'analyse de l'équité et de la diversité s'agissant des enfants brésiliens introduit des thèmes et des données sur les politiques publiques visant à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des enfants. L'idée maîtresse du rapport est que les distinctions fondées sur le sexe, la race, l'ethnie, les handicaps et le milieu (rural/urbain) sont devenues des disparités intolérables qui entravent sérieusement le développement du Brésil.

78. **Conclusions, enseignements et recommandations.** Les résultats sont frappants. Ainsi, les enfants d'ascendance africaine ont deux fois plus de chances de ne pas aller à l'école que les autres enfants; les adolescents handicapés ont quatre fois plus de chances d'être analphabètes que les adolescents non handicapés; les

enfants vivant en milieu rural ont huit fois plus de chances de vivre dans des familles sans accès à l'eau potable que les enfants vivant en milieu urbain; les enfants dont la mère n'a pas été à l'école ont quatre fois plus de chances de devoir travailler que ceux dont la mère a fait des études supérieures; et les enfants pauvres courent trois fois plus le risque de mourir avant l'âge de 5 ans que leurs pairs plus fortunés. Vu ces inégalités criantes, le bureau de l'UNICEF au Brésil propose au Gouvernement et à la société civile d'établir des objectifs de développement humain fondés sur les principes humanistes d'universalité et de non-discrimination.

79. En termes de moyennes nationales, les efforts visant à atteindre les objectifs éducatifs du Millénaire pour le développement et du Monde digne des enfants devraient de même porter sur la réduction des disparités souvent masquées par les moyennes nationales. C'est ainsi que les efforts visant à réduire de 50 %, au titre de la réalisation de l'objectif du Monde digne des enfants d'ici à 2010, le nombre d'enfants d'âge scolaire non scolarisés devraient également tendre à réduire de moitié l'écart de non-scolarisation entre les milieux les plus riches et les plus déshérités. Cela obligerait précisément les décideurs à adopter des politiques publiques pertinentes et efficaces pour améliorer plus rapidement la situation des groupes exclus. Ces politiques devraient également être planifiées et mises en œuvre avec la participation de ceux qui souffrent le plus des disparités, de manière à refléter pleinement la culture, les valeurs, les perspectives, les connaissances et l'expérience des groupes exclus.

80. L'UNICEF recommande au Gouvernement, au système des Nations Unies et à la société civile d'équilibrer les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du Monde digne des enfants de manière à réduire les profondes inégalités résultant de facteurs tels que la race/l'ethnie, la pauvreté, le milieu urbain par opposition au milieu rural et le lieu géographique, le niveau d'instruction de la mère et les handicaps.

81. **Exploitation de l'étude.** L'UNICEF a présenté les résultats préliminaires du rapport lors d'une conférence nationale à laquelle participaient des représentants des mouvements des personnes de souche africaine et des peuples autochtones, d'associations de personnes handicapées et d'adolescents. L'analyse et les recommandations finales ont été présentées aux pouvoirs locaux et aux membres de la société civile de 13 capitales d'État. Le bureau de l'UNICEF au Brésil a aidé à créer et à développer des réseaux intersectoriels et interculturels pour suivre les progrès et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs d'un Monde digne des enfants. Ces réseaux étaient constitués notamment d'un comité interministériel composé de 16 organismes gouvernementaux et d'un réseau d'organisations de la société civile qui produisent actuellement le premier rapport sur un Monde digne des enfants pour le Brésil, dans lequel sont calculés les objectifs visant à réduire l'inégalité. Une riche base de données comprenant 500 cartes et graphiques sur l'équité en faveur des enfants a été créée pour l'ensemble des États et des municipalités du Brésil.

Conclusions

82. Les programmes de l'UNICEF analysés et les études évoquées dans le présent rapport reflètent le souci de l'institution : les disparités au sein des pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes doivent être identifiées, mesurées et attaquées

sans délai. Tous ces pays doivent mettre en place des politiques publiques sensées visant les populations exclues. L'assistance technique de l'UNICEF est de plus en plus sollicitée pour promouvoir et appuyer une démarche fondée sur les droits de l'homme. Les efforts visant à mieux définir les objectifs du programme dans un cadre axé sur les résultats se poursuivent; toutefois, la pénurie de données ventilées de qualité est inquiétante car on en a besoin pour analyser la situation des enfants et des femmes dans les diverses zones d'exclusion et pour déterminer l'impact des interventions de l'UNICEF.
